

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SPELUNCA-LIAMONE**

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	28
- pouvoirs	5
- abstentions	0
- votants	33
- pour	33
- contre	0

**OBJET : APPROBATION DE LA PRISE DE COMPETENCE « CREATION ET GESTION D'UN ABATTOIR » ET DE LA MODIFICATION DES STATUTS- ANNULE REMPLACE LA DELIBERATION 2020-043**

---

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf février.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

**Etaient présents :**

**Ambiegna :** MARCHI Jean-Michel,  
**Arbori :** L'HOSPICE Stéphane,  
**Arro :** ANGELINI Christian,  
**Cannelle :** MATTEI Marie-Dominique,  
**Cargèse :** PAOLI Jean-Paul,  
**Casaglione :** ALFONSI Ours-Pierre,  
**Coggia :** COGGIA Jean-Dominique,  
**Cristinacce :** VERSINI Antoine,  
**Evisa :** GIANNI Jean-Jacques,  
**Letia :** CHIAPPINI Angèle,  
**Marignana :** CECCALDI Mathieu,  
**Murzo :** PAOLI François,  
**Orto :** RUTILY Nicolas,  
**Osani :** ALFONSI François,  
**Ota :** DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,  
**Pastricciola :** LECA Stéphane,  
**Piana :** CASTELLANI Pascaline,  
**Poggiolo :** PAOLI Jean-Silius,  
**Salice :** GIORDANI Jean Pierre,  
**Sant' Andrea d'Orcino :** LECA Réjane,  
**Sari d'Orcino :** PINELLI Michel,  
**Serriera :** LECA Barthélémy  
**Vico :** COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

**Avaient donné pouvoir :**

**Azzana :** LECA Thierry à LECA Stéphane,  
**Coggia :** COGGIA François à COGGIA Jean-Dominique,  
**Partinello :** CARDI Christian à LECA Barthélémy,  
**Piana :** ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,  
**Renno :** MATTEI-FAZI Jocelyne à PINELLI Michel,

**Etaient absents :**

**Calcatoggio :** CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent, DONZELLA Daniel,  
**Balogna :** GRISONI Dominique,  
**Cargèse :** ALESSANDRI Jérôme, ALESSANDRI Stéphanie, FRIMIGACCI Lucie, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, GARIDACCI François, POGGI Dominique,  
**Casaglione :** MORATI Lucien,  
**Coggia :** CERVIOTTI Jean-Louis,  
**Guagno :** COLONNA Paul,  
**Lopigna :** NEBBIA Alain,  
**Rezza :** POMPONI Paul François,  
**Rosazia :** POLI Ange-Xavier,  
**Soccia :** BARTOLI Jean-François,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire. Madame CHIAPPINI Angèle, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

**Vu l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L. 5211-5-1 et L. 5214-16 ;**

**Considérant que la Collectivité de Corse est compétente pour l'élaboration du schéma régional d'abattage,**

**Considérant que la gestion de l'abattage est exercée par le Syndicat Mixte de l'abattage en Corse (SMAC),**

**Il est exposé ce qui suit :**

Le 4 décembre 2020 la Commission en charge de la politique du développement rural et la Commission en charge de la politique d'aménagement et de développement du territoire ont reçu le Président et le Directeur du SMAC dans le but d'implanter sur le territoire un abattoir multi espèces avec atelier de découpe.

Il est souligné que la création d'un abattoir avec atelier de découpe est un enjeu économique pour le territoire : proposer un service de proximité aux agriculteurs et réduire les coûts d'abattage trop élevés compte tenu de l'éloignement des infrastructures les plus proches.

Il est énoncé que, suite à une étude du territoire le projet d'un abattoir porcin avec atelier de découpe dans l'Ouest-Corse est prévu par le SMAC et dans l'attente d'un arbitrage entre l'Etat et la Région pour une inscription au Plan de Transformation et d'Investissements pour la Corse (PTIC). En effet, il est soulevé que la création d'une infrastructure porcine est prioritaire d'une part, compte tenu des faibles capacités des infrastructures existantes et d'autre part, pour répondre aux besoins des agriculteurs exploitants et sécuriser l'activité notamment au niveau sanitaire.

Il est souligné par les Commissions que les filières ovine et caprine sont durement impactées tous les ans au moment de l'abattage des agneaux et cabris, faute de capacité au sein des abattoirs. Cette année les agneaux sont abattus en Sardaigne. Dans ces conditions qu'elles perspectives d'avenir pour ces filières ?

De plus, la filière bovine fortement représentée sur notre territoire est en phase de structuration et de modernisation notamment en effectuant des croisements de races afin d'obtenir un meilleur rendement carcasse.

Les jeunes agriculteurs ont pris conscience qu'ils rentabilisent au maximum leur exploitation en privilégiant la vente en circuits courts.

**Considérant** l'avis de la Commission en charge de la politique du développement rural, montagne et agricole en date du 4 décembre 2020,

**Considérant** l'avis de la Commission en charge de la politique d'aménagement et de développement du territoire en date du 4 décembre 2020,

**Considérant** l'élaboration du prochain Schéma Régional d'abattage,

**Considérant** que la compétence « abattoir » n'étant pas obligatoire pour les communautés de communes en application de l'article L5214-16 du CGCT, elle peut être à tout moment transférée par les communes membres de manière volontaire selon la procédure prévue à l'article L.5211-11 du CGCT ;

**Considérant** que la compétence « abattoir » n'apparaît pas dans la définition législative du bloc de compétence obligatoire « développement économique » des communautés de communes, et représente donc une compétence distincte,

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire

- D'approuver la prise de compétence « *création et gestion d'un abattoir* » et la modification des statuts en ce sens
- De se prononcer sur la demande d'inscription au Schéma Régional d'Abattage d'un abattoir porcin avec atelier de découpe
- De se prononcer sur la demande d'inscription au Schéma Régional d'Abattage d'un abattoir multi-espèces avec atelier de découpe.

Il est proposé par ailleurs la mise en place d'un groupe de travail en concertation avec l'ensemble des acteurs : la Collectivité de Corse, l'ODARC, la Chambre Départementale d'Agriculture, le SMAC et les agriculteurs du territoire.

L'assemblée délibérante :

**Après** avoir entendu l'exposé,

**Après** en avoir débattu,

**Adopte** à l'unanimité la prise de compétence « *création et gestion d'un abattoir* » et la modification en ce sens de l'article 4 des statuts ci-annexés,

**Enonce** que conformément à l'article L5211-20 du CGC les présents statuts seront notifiés aux maires de chacune des communes membres,

**Demande** à l'unanimité :

- L'inscription au Schéma Régional d'abattage d'un abattoir porcin avec atelier de découpe sur le territoire Spelunca-Liamone,

- L'inscription au Schéma Régional d'abattage d'un abattoir multi-espèces avec atelier de découpe sur le territoire Spelunca-Liamone,

**Autorise** la Commission en charge de la politique du développement rural ainsi que la Commission en charge de la politique d'aménagement et de développement du territoire à créer un groupe de travail avec les acteurs locaux.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 février 2021.

*Nota* : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 12 février 2021.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le président**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes Spelunca-Liamone" around the perimeter and "Le Conseil Communautaire" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.